



Guide de préparation à l'examen d'agrément de l'ACTRM

RÉSONANCE MAGNÉTIQUE, MÉDECINE NUCLÉAIRE,
RADIOTHÉRAPIE, TECHNOLOGIE DE RADIOLOGIE

Questions? Veuillez contacter: certification@camrt.ca

JANVIER 2021

Table des matières

À propos de la surveillance virtuelle

Responsabilités du surveillant virtuel

Mesures de sécurité

Protection de la vie privée

Inscription à l'examen et réservation d'une place

Instructions pour la réservation d'une place à l'examen sous surveillance virtuelle

IMPORTANT : Préparation technique pour le jour de l'examen

PRÉPARATION DE VOTRE POSTE INFORMATIQUE

Aménagement de la salle

Dépannage

Administration de l'examen sous surveillance virtuelle

L'examen

Accommodements pour l'examen

But du Guide de préparation à l'examen

Ce guide de préparation a été élaboré par l'Association canadienne des technologues en radiation médicale (ACTRM) pour aider les candidats qui ont l'intention de se présenter à l'examen national d'accès à la pratique.

Ce guide donne des renseignements sur l'élaboration, la notation et l'exécution de l'examen d'agrément. Il décrit également le processus de l'examen d'agrément : l'admissibilité, la façon de faire une demande et de s'inscrire à un examen, les ressources nécessaires à la préparation de l'examen, la publication des résultats et le processus d'appel.

Ce guide est destiné à l'utilisation de tous les candidats à l'examen, qu'ils soient diplômés de programmes d'études canadiens agréés ou technologues en radiation médicale formés à l'étranger (TRMFE).

À propos de l'ACTRM

Fondée en 1942 par une coalition d'associations provinciales, l'Association canadienne des technologues en radiation médicale (ACTRM) est l'association nationale canadienne et l'organisme d'agrément pour les technologues en radiation médicale et les radiothérapeutes de tout le pays.

En tant qu'organisme d'agrément, l'ACTRM élabore et administre les examens d'agrément nationaux pour les disciplines de l'imagerie par résonance magnétique, la médecine nucléaire, la radiothérapie et la technologie de radiologie. Ces examens portent sur une norme prédéterminée qui reflète la compétence exigée pour exercer la profession dans le milieu canadien actuel des soins de santé.

Admissibilité à l'examen

Diplômés de programmes d'études canadiens agréés

- Pour être admissibles à l'agrément, les candidats doivent avoir réussi un programme d'études agréé en technologie de radiation médicale (TRM) dans l'une des quatre disciplines de l'examen.
- Les [programmes agréés](#) sont affichés sur le site Web de l'ACTRM.
- L'ACTRM vérifie la réussite du programme pour tous les candidats inscrits.
- Les candidats qui se sont inscrits à un examen, mais qui ne compléteront pas le programme avant la date de l'examen doivent prévenir l'ACTRM.

Technologues en radiation médicale formés à l'étranger (TRMFE)

- Les candidats qui ont suivi un programme de technologie de radiation médicale à l'extérieur du Canada sont évalués afin de déterminer leur admissibilité à se présenter à l'examen par l'ACTRM ou par un organisme de réglementation provincial.
- Les TRMFE doivent d'abord déterminer dans quelle province ils souhaitent exercer leur profession, puis soumettre leur demande à l'organisation appropriée, après avoir satisfait aux [exigences relatives à l'évaluation](#).
- Les candidats formés à l'étranger qui réussissent le processus d'évaluation sont admissibles à l'examen.

Nombre de tentatives et période d'admissibilité

- Les candidats admissibles ont quatre chances de réussir l'examen d'agrément (l'examen initial et trois reprises) dans **un délai de cinq ans**. Veuillez consulter la [politique de reprise d'examen](#) de l'ACTRM.

* Les candidats qui ont accès aux deux examens d'agrément (l'examen de l'ACTRM ou l'examen du Québec/OTIMROEPMQ) ont un total combiné de quatre (4) tentatives.

À propos de l'examen

Les examens de l'ACTRM sont élaborés par des experts des disciplines qui sont recrutés par l'ACTRM afin d'élaborer les questions des examens, valider l'examen et établir la note de passage. Les examens de l'ACTRM sont publiés en ligne par Yardstick Assessment Strategies, une société importante d'administration d'examens en ligne qui possède plusieurs centres dans tout le pays, ainsi que deux centres d'examen internationaux.

Le modèle fondé sur les compétences

L'ACTRM est responsable de la préparation et de la validation de [profils de compétences nationaux](#) pour l'accès à la profession dans les disciplines de la TRM. Le profil de compétences est un document qui décrit les **compétences** que les diplômés des programmes de formation en technologie de radiation médicale doivent maîtriser pour l'admission à la profession. Les compétences sont les résultats comportementaux qui intègrent connaissances, compétences, capacités et jugement. Une approche fondée sur les compétences à l'élaboration des examens vérifie ces comportements, contrairement à la vérification du rappel direct des connaissances d'une personne acquises dans des manuels scolaires.

Les profils servent aux programmes de formation pour élaborer des programmes qui fourniront aux étudiants les connaissances et les aptitudes cliniques exigées pour acquérir les compétences figurant dans les profils. Ils sont présentés en modules qui regroupent les compétences par catégories. Chaque compétence doit être acquise dans un programme de formation. **Il est important de lire ces profils attentivement et de vous familiariser**

avec leur contenu. Avec [le plan d'examen](#) (voir plus loin), cela vous aidera à concentrer votre préparation en vue de passer l'examen d'agrément.

Les candidats à l'examen qui ont acquis leur formation dans un système qui utilise l'approche fondée sur les connaissances pour l'élaboration des questions de l'examen peuvent éprouver de la difficulté dans un examen fondé sur les compétences, à choix multiples. Le modèle fondé sur les compétences se concentre sur **l'application des connaissances** dans un milieu clinique. Les questions sont posées du point de vue de la façon dont vous utilisez vos connaissances dans l'environnement pratique, contrairement au rappel direct de ces connaissances : pensez à la façon dont vous travaillez/exercez votre profession. L'ACTRM a élaboré un module intitulé [Comment passer un examen fondé sur les compétences](#), qui donne des renseignements sur la formation fondée sur les compétences et l'examen ainsi que des stratégies et des conseils sur la façon de passer un examen à choix multiples.

Format de l'examen

- L'examen d'agrément national est préparé à partir d'un [plan d'examen](#) qui est élaboré à l'aide des profils de compétences. Ce plan présente les grandes lignes de l'examen d'agrément.
- L'examen, d'une durée de 4 heures, comprend 185 questions à choix multiples.
- L'examen est offert trois fois par année. Veuillez consulter le site Web pour connaître [les dates, les frais et les directives sur l'inscription](#).
- **L'examen informatisé** est administré par Yardstick Testing and Training.
- L'examen est offert dans différents centres d'examens à travers le Canada ainsi que dans deux centres internationaux – Dubai (EAU) et Doha (Qatar)
- Les examens de technologie de radiologie et de résonance magnétique sont offerts en français et en anglais. Les candidats peuvent alterner entre les versions française et anglaise de chaque question, au besoin.

Mesures d'accommodement

Dans le cas où un handicap ou une déficience limiterait les principales activités de la vie d'une personne, une demande écrite de mesures d'accommodement pour l'examen doit être présentée à l'ACTRM **avant la date limite d'inscription pour l'examen**. Cela s'applique à la fois à la première écriture et à toutes les réécritures de l'examen. Toutes les demandes sont traitées de manière confidentielle et sur une base individuelle. Veuillez lire attentivement [la politique sur les mesures d'accommodement](#) et suivre les instructions.

Ressources de préparation à l'examen

L'ACTRM fournit un certain nombre de ressources pour aider les candidats à se préparer à l'examen :

1. Examen de pratique

En décembre 2020, l'ACTRM a publié un examen de pratique révisé pour chacune des disciplines. Le nouvel examen de pratique s'est harmonisé avec les nouveaux profils de

compétence et plans d'examen. La mise à jour comprend également la transition de l'examen d'agrément vers la plateforme d'administration d'examens de Yardstick – exactement la même plateforme sur laquelle les candidats rédigeront l'examen d'agrément officiel. Ceci permet d'offrir aux candidats une expérience de pratique plus authentique et l'occasion de connaître à la fois le type de questions qui seront posées à l'examen d'agrément et la plateforme d'examen. Les **frais d'inscription à l'examen de pratique sont de 75 \$**, ce qui inclut 100 exemples de questions pour leur discipline et trois essais à l'examen de pratique.

2. les [glossaires et abréviations](#) de chaque discipline;
3. les [manuels recommandés](#) comme référence pour les questions de l'examen;
4. le module interactif en ligne [Comment passer un examen fondé sur les compétences](#);
5. le module interactif en ligne [Pratique en technologie de radiation médicale au Canada](#).

Notation de l'examen

La note de passage de l'examen d'agrément de l'ACTRM est établie par le Comité de validation de l'examen (CVE). Il y a un CVE pour chaque discipline. Ce comité est formé de huit à dix membres provenant de tout le pays. Ils doivent être membres de l'ACTRM et experts dans leur discipline. Les membres du CVE examinent les questions de l'examen, approuvent l'examen et établissent la note de passage.

La méthode utilisée pour établir la note de passage de ces examens est une [méthode Angoff modifiée](#). Avec cette méthode, chaque question de l'examen est notée en se fondant sur le niveau de réussite prévu d'un technologue minimalement compétent pour exécuter ses tâches de façon sûre et efficace. Pour chaque question de l'examen, les experts en la matière répondent à la question : « Selon vous, quel pourcentage des candidats minimalement compétents répondra à cette question correctement? »

Administration de l'examen

Inscription à l'examen

L'examen de l'ACTRM est présenté en tant qu'examen informatisé dans les centres d'examen Yardstick approuvés de tout le Canada.

Les renseignements concernant [le calendrier des examens et les frais](#) sont disponibles sur le site Web de l'ACTRM.

IMPORTANT – L'inscription à l'examen d'agrément se fait en deux étapes.

Étape 1 : Inscription et paiement des droits d'examen à l'ACTRM

1. Allez sur le site Web de l'ACTRM – <https://www.camrt.ca/>
2. Ouvrez une session dans votre compte ACTRM (ou créez un compte si vous n'en avez pas).
3. [Inscrivez-vous à l'examen](#) et payez les droits d'examen (840,00 \$)
4. Les candidats qui ont besoin de [mesures d'accommodement pour l'examen](#) doivent en faire la demande en suivant la procédure indiquée sur le site Web.
5. Une fois le paiement traité, les candidats inscrits recevront un courriel de confirmation et des instructions pour la réservation d'une place à l'examen (dans un centre d'examen de Yardstick ou pour un examen sous surveillance virtuelle).

Étape 2 : Réservation d'une place et paiement sur le site Web de Yardstick

Lorsque vous avez complété votre inscription sur le site Web de l'ACTRM, vous serez dirigés vers le site Web de Yardstick, où vous devrez créer un profil et payer les frais pour la réservation d'une place.

Examens en centre d'examen

- Durant le processus d'inscription, les candidats choisissent la ville dans laquelle ils souhaitent se présenter à l'examen; cependant, les candidats ne peuvent pas choisir une date, une heure ou un centre d'examen spécifique au moment de l'inscription et de la réservation d'une place. L'emplacement du centre d'examen ainsi que la date et l'heure de l'examen seront communiquées plus tard par courriel.

Veillez lire attentivement les renseignements qui suivent relativement à l'inscription auprès de Yardstick :

- 1) Assurez-vous que le nom que vous utilisez pour vous inscrire sur la plateforme de Yardstick est le même que celui qui figure sur votre profil de l'ACTRM et sur la photo d'identification émise par le gouvernement que vous présenterez le jour de l'examen. L'ACTRM vérifie toutes les inscriptions par nom et par discipline. Les noms doivent être identiques pour que les résultats de l'examen puissent être téléchargés dans votre profil de l'ACTRM et pour que vous puissiez accéder à votre examen le jour de celui-ci.
- 2) Assurez-vous de choisir un endroit au moment de faire une demande de réservation de place, sinon, vous ne serez pas autorisé à passer l'examen. Veuillez choisir cet endroit attentivement, car vous ne pouvez pas le modifier en ligne.
- 3) Au plus tard quatre semaines avant la date de l'examen, Yardstick fera parvenir une confirmation d'inscription par courriel afin d'informer chaque candidat de la date et de l'heure à laquelle il doit se présenter pour son examen de quatre heures. Le courriel de confirmation de la réservation comprendra tous les détails de votre examen : nom d'utilisateur pour vous connecter à l'examen, date et heure de l'examen, endroit exact, instructions sur le moment d'arriver au centre d'examen et articles que vous pouvez apporter.
- 4) Imprimez votre courriel de confirmation, inscrivez votre mot de passe et apportez-le le jour de l'examen.

- 5) Assurez-vous de connaître votre mot de passe pour vous connecter à la plateforme de Yardstick, étant donné que vous utiliserez ce mot de passe pour vous connecter à votre ordinateur désigné le jour de l'examen. S'il y a lieu, vous pouvez changer le mot de passe à partir de votre profil Yardstick. Si vous avez oublié votre mot de passe, un lien pour réinitialiser votre mot de passe vous sera envoyé par courriel avec la confirmation de votre réservation.

Jour de l'examen

Assurez-vous d'arriver au centre d'examen 30 minutes avant l'heure de début prévue pour vous enregistrer. Vous devez apporter les choses suivantes au centre d'examen :

- Pièce d'identité valide avec photo **émise par le gouvernement** avec date d'expiration valide et signature visible (par exemple, permis de conduire, passeport ou permis de travail).
- Copie imprimée du courriel de confirmation envoyé par Yardstick. Les candidats qui falsifient un document ne seront pas autorisés à passer l'examen. Si une falsification est découverte après la prise de l'examen, les résultats de l'examen seront annulés.
- Articles autorisés : Eau, jus, café ou autre boisson dans un contenant transparent à l'épreuve des éclaboussures et ne portant aucune inscription (sous réserve d'approbation par le centre d'examen)
- Bouchons d'oreilles jetables
- Papier brouillon et crayons (ce matériel vous sera remis au centre d'examen et **DOIT** être remis au surveillant à la fin de l'examen)
- Une calculatrice scientifique non programmable

Politique sur l'arrivée tardive/annulation

- Tout candidat qui se présente plus de 30 minutes après l'heure de début prévue se verra refuser l'accès à l'examen.
- Les candidats qui arrivent après l'heure de début de l'examen, mais sans dépasser le délai de 30 minutes seront autorisés à faire l'examen, mais le chronomètre est quand même lancé à l'heure prévue et le temps perdu ne pourra être repris.

Transferts et remboursements

Transfert à une autre séance d'examen

- Les candidats à l'examen peuvent demander un transfert pour passer leur examen lors d'une autre séance.
- Les frais d'inscription à l'examen versés à l'ACTRM s'appliqueront à la séance de transfert demandée. Les frais de transfert d'examen sont de 50 \$, payables à l'ACTRM.
- Veuillez cliquer ici pour remplir un [formulaire de demande de transfert](#), vous devez le faire parvenir à certification@camrt.ca.
- Les demandes de transfert doivent être reçues avant la date limite d'inscription à la séance d'examen demandée.

- Les frais de réservation de place payés à Yardstick ne sont pas transférables. La réservation doit être annulée et une nouvelle place doit être réservée pour la prochaine séance d'examen.
- **Yardstick accepte les annulations avec remboursement jusqu'à dix (10) jours avant la date d'examen. Après ce délai, vos frais de réservation ne seront pas remboursés.**

Annulation d'examen

- Toutes les **annulations** entraînent des frais d'annulation de 100 \$, peu importe la date à laquelle l'annulation est demandée.
- Les candidats à l'examen qui ne souhaitent plus se présenter à l'examen de l'ACTRM peuvent demander le remboursement de la partie restante des frais d'examen, dans les deux années suivant la date d'examen initiale
- Les demandes de remboursement doivent être faites par écrit à certification@camrt.ca.
- Les frais d'annulation d'examen seront déduits du remboursement.
- Le défaut de demander un transfert à une autre séance d'examen ou un remboursement des frais d'examen dans un délai de deux (2) ans à compter de la date d'examen initiale entraînera le forfait du montant total des frais d'examen.

Publication des résultats

- Les résultats des examens sont publiés dans les 20 jours ouvrables suivant la date de l'examen. Cette période est nécessaire afin d'analyser les résultats et d'effectuer une évaluation psychométrique. Ce processus est utilisé afin de garantir l'impartialité, la validité et la fiabilité de l'examen.
- Les candidats sont prévenus lorsque les résultats sont affichés sur leur profil en ligne de l'ACTRM. Les résultats ne sont PAS communiqués par téléphone ou par courriel.
- Un candidat qui réussit l'examen d'agrément recevra une « mention de réussite ». Conformément à sa politique, l'ACTRM ne divulgue pas de notes numériques.
- Un certificat est envoyé par la poste aux candidats qui ont réussi l'examen, dans les six semaines suivant la publication des résultats. Veillez à ce que votre nom et que votre adresse postale soient exacts en mettant vos coordonnées à jour sur votre profil en ligne de l'ACTRM.
- Les candidats qui n'ont pas réussi l'examen recevront une analyse de leur rendement à l'examen d'agrément environ cinq jours après la publication des résultats. Vous serez prévenu par l'ACTRM lorsque les profils de rendement seront affichés.
- Le profil de rendement à l'examen comprend une ventilation du rendement du candidat par module du profil de compétences, afin de permettre la préparation de la reprise. Cette préparation est fortement recommandée à tous les candidats qui n'ont pas réussi l'examen.
- Le profil de rendement à l'examen est téléchargé sur le profil en ligne de l'ACTRM du candidat jusqu'à sa tentative suivante de reprise d'examen.

Appels

Les candidats sont fortement encouragés à se retirer avant la date de l'examen ou à transférer leur demande à la séance d'examen suivante si, avant l'examen, ils sont confrontés à des circonstances personnelles susceptibles d'affecter leur rendement à l'examen (cela peut comprendre, sans s'y limiter : le deuil, une urgence familiale ou une maladie chronique).

Les candidats à l'examen ont le droit de faire appel des résultats de l'examen en raison de circonstances atténuantes. Veuillez consulter la [politique d'appel](#).

Confidentialité de l'examen d'agrément de l'ACTRM

L'examen d'agrément de l'ACTRM est un examen d'accès à l'exercice de la profession comportant des enjeux de taille pour une profession de la santé où le comportement éthique, le professionnalisme, l'intégrité et l'honnêteté sont d'une importance vitale pour la prestation de services de soins de santé sûrs et efficaces aux patients, à d'autres collègues du domaine de la santé et aux collectivités.

Ces caractéristiques et ces comportements doivent aussi s'appliquer à la rédaction de l'examen. Toute forme de tricherie constitue un comportement contraire à l'éthique et entraînera des sanctions. En cas avéré de tricherie, le candidat sera disqualifié de l'examen et se fera interdire toute occasion future de se présenter à l'examen d'agrément.

Les questions de l'examen sont confidentielles et sont la propriété de l'Association canadienne des technologues en radiation médicale (ACTRM). Les candidats ont l'interdiction de divulguer le contenu de l'examen ou d'échanger des renseignements contenus dans celui-ci avec qui que ce soit, à l'exception de l'ACTRM. La reproduction du contenu de l'examen dans quelque format que ce soit est interdite par les droits d'auteur.

Voir l'annexe A : Entente du candidat. Les candidats doivent signer/accepter ce formulaire le jour de l'examen, avant d'obtenir l'accès à l'examen.

Politique de confidentialité de l'ACTRM

Il est important que vous sachiez comment nous traitons les renseignements personnels dans le cadre du processus d'examen d'agrément.

L'ACTRM traite les renseignements personnels que vous nous fournissez dans le cadre du processus de l'examen d'agrément conformément à notre politique de confidentialité disponible [ici](#).

L'ACTRM partage certains de vos renseignements personnels avec votre association provinciale (associations provinciales membres) et les organismes de réglementation, à des fins de vérification et de maintien des dossiers d'adhésion nationaux et provinciaux. Les renseignements partagés peuvent comprendre le nom, l'adresse, le numéro d'adhésion à

l'ACTRM, l'historique de paiement des cotisations et les résultats à l'examen d'agrément. Les résultats des candidats à l'examen (réussite ou échec) sont également communiqués à leurs établissements d'enseignement respectifs.

Si vous avez des questions à propos de l'utilisation ou de la communication des renseignements personnels liés à l'examen d'agrément de l'ACTRM, veuillez communiquer avec certification@camrt.ca.

Appendice A - Déclaration d'adhésion

Que ce soit avant, pendant ou après l'examen, une conduite enfreignant les principes énoncés ci-dessous peut entraîner l'invalidation des résultats de l'examen et/ou d'autres pénalités et fera l'objet d'un rapport à l'Association canadienne des technologues en radiation médicale (ACTRM).

L'examen de l'ACTRM est hautement confidentiel. Les questions d'examen sont la propriété de l'ACTRM. La divulgation non autorisée des questions d'examen est interdite en vertu des lois sur le droit d'auteur. En signant cette déclaration d'adhésion, vous acceptez de préserver la confidentialité des questions de l'examen de l'ACTRM. Vous devez par conséquent :

Préserver la confidentialité du contenu de l'examen, même après celui-ci. Ceci comprend également l'obligation de ne pas discuter du contenu de l'examen avec toute personne ayant passé l'examen avant vous, avec vous ou qui ne l'a pas passé encore;

Ne pas utiliser ou avoir en votre possession tout appareil électronique (téléphone intelligent, appareil-photo, téléavertisseur, iPod, etc.) dans la salle d'examen; comprendre que tout enregistrement ou mémorisation des questions de l'examen est strictement interdit, peu importe que vous ayez l'intention de recréer une partie de l'examen à des fins de gain financier ou non. Les candidats peuvent être observés en tout temps pendant qu'ils passent l'examen de l'ACTRM. Cette observation comprendra une surveillance directe par des surveillants d'examen. Les surveillants peuvent ne pas vous informer de leurs observations, mais sont tenus de signaler tout comportement susceptible de violer les conditions et les règlements de l'ACTRM ou toute autre forme de comportement irrégulier.

Toute tricherie et/ou infraction à la confidentialité/sécurité ou toute tentative de subvertir le processus d'examen par un candidat constitue une violation du but et des principes de l'examen. Tout candidat qui pratique un tel comportement, y participe ou en est témoin doit le signaler dans les meilleurs délais au surveillant d'examen et/ou à l'ACTRM.

L'ACTRM s'efforce de présenter des résultats qui reflètent de façon précise les compétences et le rendement de chaque candidat ou candidate, et qui constituent une mesure valide de leurs connaissances ou de leurs compétences, mesurées par l'examen. Dans cette optique, nos normes et nos procédures pour l'administration des examens ont deux objectifs connexes : offrir aux candidats et candidates des possibilités comparables de démontrer leurs capacités et empêcher tout candidat ou toute candidate d'obtenir un avantage indu sur les autres. Afin de favoriser ces objectifs, l'ACTRM se réserve le droit d'annuler ou de retenir les résultats d'un examen si, de l'avis exclusif de l'ACTRM, une irrégularité s'est produite lors de l'examen; il y a eu tricherie; il existe un écart apparent ou une falsification de l'identité d'un candidat ou d'une candidate; un candidat ou une candidate se livre à de

l'inconduite ou à du plagiat; lorsque des aberrations sont détectées dans le rendement pour lesquelles il n'existe aucune explication raisonnable ou satisfaisante; ou lorsque les résultats sont jugés non valides pour toute autre raison.

Les candidats et les candidates conviennent de respecter l'ensemble des règlements, de même que les instructions orales ou écrites régissant la conduite de l'examen. Ces règlements visent à préserver l'intégrité du processus d'examen en offrant des conditions normalisées d'administration de l'examen permettant d'obtenir des résultats valides et fiables.

J'ai lu et compris la déclaration ci-dessus et j'accepte de m'y conformer.